

MAIRIE DE FONTAINE LE PUIITS

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 septembre 2011

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le vendredi 16 septembre 2011, sous la présidence de Monsieur Marin SOLLIER, Maire.

Présents : Marin SOLLIER, Bernard CHATELLET, Maryse CHAVOUTIER, Jean Marc COLOMBAN, Laurence LEMOINE, Alain CULLET, Olivier CULLET, Hubert FRATICELLI

Excusés : MM. Bernard RISTAT, Jean Luc BERTAMELLE, Serge CHAVOUTIER,

- LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Approuve le compte rendu de la séance précédente et signe le registre des délibérations du Conseil Municipal.

- Point sur les Travaux 2011 :

Les gros chantiers de l'année 2011 étant terminés, un point financier est fait sur chacun d'entre eux :

- Abords du four au centre du village ; dalle, barrière et enrobé : 41 708.22 € TTC
- Bassin aval : 39 005.55 € TTC
- Aménagement cimetière ; avant projet pour la demande de subvention : 2 307.37 € TTC
- Mur d'épaulement : 52 209.63 € TTC
- Prolongement du mur de l'école : 2 858.92 € TTC
- Garage communal : 28 654.38 € TTC
- Contre mur avec escaliers : 6 921.25 € TTC
- Réfection du bureau de Christiane : 4 866.52 € TTC
- Travaux de voirie ; route forestière et sous l'Eglise : 22 597.22 € TTC
- Nids de poule et escaliers : 14 172.60 € TTC
- Bouchage des fissures : 4 520.88 € TTC
- Etude pour la protection du village : 8 372.00 € TTC. A ce sujet, le Conseil Général a donné l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi éventuel d'une subvention.
- Plaques de rues et panneaux d'agglomération et des hameaux : 10 155.00 € TTC
- Débroussaillage par O.N.F. : 5 846.05 € TTC
- Eparage des talus : 1 004.64 € TTC
- Décharge La Chentraz : apprend qu'un des propriétaires d'un terrain contigu à la décharge, qui souhaitait échanger son terrain et non le vendre, n'accepte pas celui que la Collectivité lui propose. Une nouvelle recherche correspondant à ses critères sera effectuée.
- Prend connaissance du dépannage de la sonnerie des cloches.
- Prend connaissance de l'achat d'un photocopieur au prix de 4 725,20 €. L'autre devis demandé n'était pas compétitif. Pour compléter le programme budgétaire pour le paiement de ce photocopieur, accepte de prendre une délibération modificative ; 2 500 € seront donc virés du compte des dépenses imprévues sur l'opération « Matériel de Mairie ».
- Approuve la proposition de faire une fournée de pain le 30 septembre 2011.
- Entend l'explication sur les travaux d'entretien effectués sur des regards d'eau potable sur Le Puits.

- Syndicats intercommunaux :

- Communauté de Communes Cœur de Tarentaise :
 - Carte des corridors biologiques : prend connaissance des modifications faites sur la carte des corridors biologiques suite à la rencontre du 19 juillet 2011. Une réunion pour la présentation de cette carte aura lieu le 19 septembre 2011.
 - Intérêts communautaires : prend connaissance des différentes propositions de transfert émises par les communes adhérentes à la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise.
 - Prend connaissance de la réunion qui s'est tenue le 12 septembre 2011 concernant les enjeux fonciers et économiques des communes. La notre n'a rien à proposer.

- Est informé de la permanence que tiendra un conseiller énergie de l'ASDER à la Maison de Coopération Intercommunale, les 27 septembre, 25 octobre et 29 novembre..
- Est informé de l'Arrêté préfectoral définissant le périmètre du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale de Tarentaise)
- Est informé de la réflexion lancée par Tarentaise-Vanoise sur le transport durable en Tarentaise.

- **Affaires diverses :**

- Suite à la demande d'un particulier, accepte de lui vendre environ 10 m3 de chablis au prix de 10 € lem3.
- Refuse la demande d'une autorisation de stationnement fait par un artisan taxi d'Aigueblanche.
- Taxe communale sur l'électricité : refuse d'instaurer une taxe communale sur les factures finales de distribution d'électricité.
- Accorde une subvention de 100 € par élève entré en 6^{ème} au Collège Jean Rostand pour un voyage d'intégration. Trois collégiens de la commune étant concernés, la subvention sera de 300 €.
- Prend connaissance du courrier de certains habitants du Puits demandant l'ADSL sur ce hameau ; pour intercéder à leur requête, un courrier a été fait au Conseil général et à France Telecom.
- Décide de louer les deux garages du centre du Chef Lieu au prix de 27 € par mois. Ce tarif sera indexé chaque année suivant l'indice de référence des loyers.
- Accepte la télétransmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité vu les avantages que cela peut apporter : gain de temps (accusé de réception immédiat), économies (pas de papier, d'enveloppes et frais postaux) sécurité (pas de perte).
- Prend connaissance de la réunion qui s'est tenue avec le directeur de la régie de Bozel. Une visite sur le terrain a permis de découvrir notre réseau ainsi que nos besoins en matière technique. Une convention sera passée entre les deux parties pour bénéficier de leurs services techniques.
- Est informée de la Porte ouverte à la Résidence « Notre Foyer » le 15 octobre 2011.

- La séance est levée à 21 heures.

- Fixe la prochaine réunion du conseil municipal au vendredi 02 décembre 2011 à 19 h 30.

Vu par nous, Maire de la Commune de FONTAINE LE PUIITS, pour être affiché le 21 septembre 2011 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

A FONTAINE LE PUIITS, le 19 septembre 2011.

Le Maire,
Marin SOLLIER